Image not found or type unknown

application abusive de malus

Par **xr20**, le **06/07/2009** à **11:12**

Bonjour,
J'ai eu un accrochage sur une rocade avec un camion de chantier.
Aucun dégât sur le camion, aile et portière sur ma voiture que nous avons réparé nous même, car elle est assurée au tiers. Un constat a été envoyé à notre assurance pour information. Ma compagnie d'assurance vient de m'informer qu'elle va appliquer un malus sur mon contrat alors qu'aucune des parties ne réclame le moindre centime, sous pretexte que le conducteur du camion dispose d'un délai de 2 ans pour faire un recours.
Nous sommes assurés depuis 25 ans pour trois véhicules. nous n'avons jamais déclaré de sinistre je trouve vraiment cela exégéré.
Que puis-je faire pour régler cette situation?
A l'avance, merci de votre réponsse.

Par **macdo90**, le **12/07/2009** à **18:59**

Bonjour,

Même si votre assurance n'engage aucun frais, elle peut vous créditer du malus suite au sinistre. Mais votre assureur peut compenser l'augmentation de prime par un geste commercial. Ou alors changez d'assureur.

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés